

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 avril 2007

AUJOURD'HUI vingt sept avril deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 avril 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Gilles-Jean PORTEJOIE, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Françoise BONVALLOT, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Martine REMBERT, Paula RIBEIRO, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Christine DULAC-ROUGERIE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Alexandre POURCHON, Yves REVERSEAU, Eric SEVRE

Excusé(e)s :

Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Nicole DUMAS, Alain LAFFONT, Paule OUDOT, Franck ROLLE

Absent(e)s :

Fatiha AMARA

Secrétaire :

Paula RIBEIRO

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT 2007

En application :

- des les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- des la délibération du Conseil municipal en date du 25/03/2001, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 03.04.2001, modifiée par la délibération du 28 juin 2002 visée en préfecture le 05 juillet 2002 donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Monsieur le Maire a décidé la réalisation des contrats suivants :

Décision du 19 février 2007

La ville de CLERMONT-FERRAND a demandé à DEXIA Crédit Local l'autorisation de faire un remboursement temporaire du capital restant dû au titre du prêt n° MIN 171098 EUR et ce, pour réduire la charge financière de la dette eu égard aux circonstances exceptionnelles affectant le calendrier de financement des travaux d'investissement.

Sur la base de la proposition indicative de DEXIA Crédit Local, laquelle figure en annexe, le remboursement anticipé temporaire sera effectué aux conditions suivantes :

- Capital remboursé le 1^{er}.03.2007 :
5.740.213,35 € au titre du contrat de prêt n° MIN 171098 EUR
- I.C.N.E. :
46.782,75 € au titre du contrat de prêt n° MIN 171098 EUR
- Capital restitué le 26.12.2007 :
5.740.213,35 € au titre du contrat de prêt n° MIN 171098 EUR
- Durée du remboursement temporaire :
du 1^{er}/03/2007 au 26.12.2007 : Pendant la période de remboursement temporaire, le cours des intérêts au taux du contrat est suspendu ;
le montant de la prochaine échéance est ramené de la somme de 854.717,76 € à la somme de 584.157,58 € au titre du contrat de prêt n° MIN 171098 EUR (prochaine échéance au 1^{er}/01/2008).

La proposition définitive de DEXIA Crédit Local relative au remboursement temporaire, sera acceptée sous réserve que le montant de la commission de conservation des fonds payée le 1^{er}.03.2007 soit inférieure à 80.000 €, ce qui génère une économie minimum d'environ de 140.000 €.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 avril 2007
Délibération publiée le 2 mai 2007

Alain BARDOT, Adjoint au Maire